

Enquête sur l'emploi des assistantes et assistants monteurs Été 2022

Introduction	2
Rapport d'enquête	3
Définition de notre échantillon	3
La réunion de concertation	4
La planification du travail	6
Durée du travail	9
Majoration des journées isolées	10
Conclusion	11
Témoignages	12

Parution : avril 2023

Introduction

Suite à la publication du *Guide de bonnes pratiques pour l'emploi des assistantes et assistants monteurs* (co-rédigé par l'ADP, l'ADPP et LMA), Les Monteurs associés ont diffusé un nouveau questionnaire à l'été 2022.

Celui-ci a été élaboré autour de trois thématiques précises, relatives aux recommandations émises dans le *Guide de bonnes pratiques* : **la réunion préparatoire de concertation, l'organisation du travail de l'assistant et la majoration des salaires sur les journées isolées.**

Nous souhaitons évaluer la situation actuelle du métier sur ces trois points spécifiques et mesurer l'impact éventuel de la diffusion du *Guide de bonnes pratiques* sur certaines habitudes en production.

Nous avons déjà effectué une enquête en 2018 qui présentait un état des lieux exhaustif du métier d'assistant monteur. Aussi, nous pourrions nous y reporter, afin d'apprécier, dans certains cas, des constantes ou des évolutions.

Cette étude a été menée suivant un traitement rigoureux des données et à l'aune de notre connaissance approfondie du métier. Néanmoins, ces résultats ne prétendent pas être un strict reflet de la réalité, dans la mesure où l'échantillon n'a pas été établi scientifiquement, mais sur la base du volontariat.

Nous avons demandé à chaque professionnel de répondre en se basant **sur les deux derniers projets** sur lesquels il avait travaillé, afin d'obtenir des informations statistiques les plus récentes possibles.

Rapport d'enquête

Définition de notre échantillon

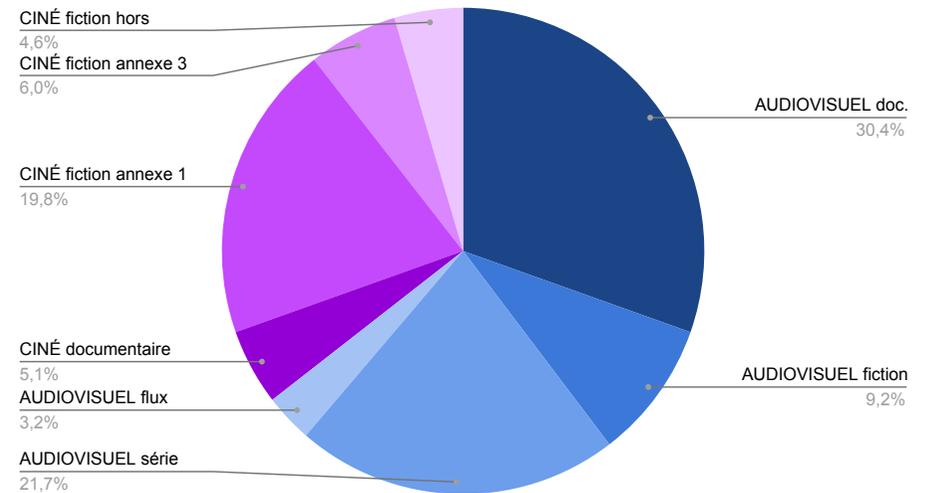
117 participants ont ainsi répondu à propos de 234 projets. Sur la totalité de ces 234 projets, 17 ne dépendaient pas des conventions collectives du cinéma ou de l'audiovisuel (animation, institutionnel, etc.), ou présentaient des réponses contradictoires, nous n'avons donc pas pu les retenir pour notre évaluation. **Notre bilan s'appuie donc sur un échantillon de 217 projets informés par 111 répondants.**

Parmi ces 217 projets, 116 (53 %) ont été renseignés par des chefs monteurs, 99 (46 %) par des assistants, et 2 (1 %) par des stagiaires ayant effectué un travail d'assistant.

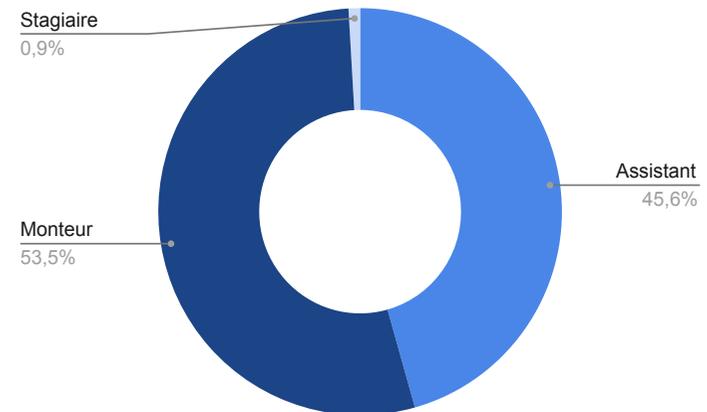
133 projets (61 %) concernent le secteur de l'audiovisuel et 77 (36 %) celui du cinéma. 7 projets (3 %) s'inscrivent dans la production de flux audiovisuel.

Parmi ces 217 projets, 116 (53 %) ont été renseignés par des chefs monteurs, 99 (46 %) par des assistants, et 2 (1 %) par des stagiaires ayant effectué un travail d'assistant.

Question n° 1 : caractéristiques des projets



Question n° 2 : fonction des répondants



La réunion de concertation

Citation du *Guide de bonnes pratiques* :

« La concertation et la communication entre les représentants de la production et le chef monteur sont primordiales. Dans le cadre de l'élaboration du devis, la durée du montage et la durée d'emploi de l'assistant monteur doivent être établies par le directeur de postproduction, ou à défaut par le directeur de production, en concertation avec le chef monteur et le réalisateur afin d'être en adéquation avec les spécificités du film. L'expérience et l'expertise du chef monteur est déterminante dans cette discussion. »

Dans seulement 35 % des cas (77 projets sur un total de 217), la production organise d'elle-même une réunion de concertation, soit sur 49 % des projets en cinéma et 28 % des productions audiovisuelles.

Aucune réunion n'est organisée sur 50 % des projets (30 % dans le cinéma et 60 % dans l'audiovisuel), alors même que l'équipe de montage en fait parfois la demande.

Dans l'enquête effectuée en 2018, à la question « Une réunion de postproduction a-t-elle été organisée ? », on obtenait 62 % de « non ». Est-ce le signe d'une légère amélioration ?

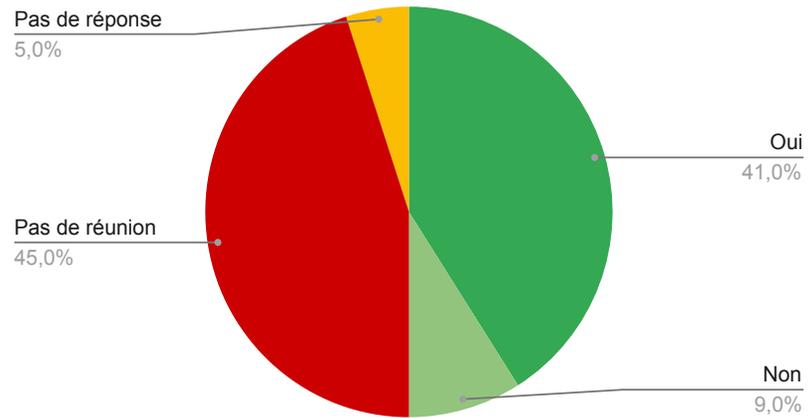
On remarque que sur les films en annexe 3 et hors annexe (budget de moins de 1,6 M€), cette réunion s'organise à la demande du montage dans 40 % des cas. Il s'agit pourtant de projets au budget fragile nécessitant d'autant plus une gestion attentive, en corrélation avec le savoir-faire et l'expérience de tous les professionnels impliqués.

Question n° 3.A : sur vos deux derniers projets, une réunion de concertation a-t-elle été organisée pour l'évaluation de la postproduction du projet (temps de montage, temps d'assistant, conditions de travail...) ?

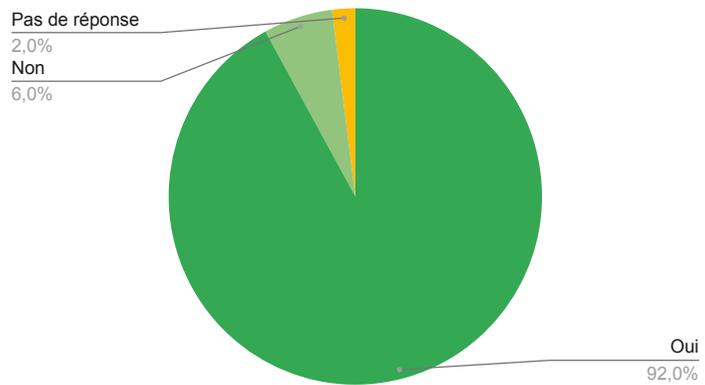
	En pourcentage, par types de projets								Par secteur		TOTAL
	AV doc	AV fict	AV série	AV flux	CINÉ doc	CINÉ fict A1	CINÉ fict A3	CINÉ fict H.A.	AV	CINÉ	
Oui, par la production	20	30	42,5	0	64	56	31	30	28	49	35
Oui, à la demande du montage	20	0	8,5	0	0	14	38	40	12	20	15
Non, malgré la demande du montage	6	0	6,5	0	18	2	15,5	10	5	8	6
Non	54	70	42,5	100	18	28	15,5	20	55	23	44
TOTAL oui	39	30	51	0	64	70	69	70	40	69	50
TOTAL non	61	70	49	100	36	30	31	30	60	31	50

Le chef monteur et/ou l'assistant était présent dans 82 % des cas où une réunion a été organisée (109). **Et sur ces 82 % (89 réunions), 92 % des chefs monteurs et assistants ont déclaré qu'un diagnostic a été possible.**

Question n° 3.B : y étiez-vous présent ? (Totalité de l'échantillon.)



Question n° 3.C : si oui, un diagnostic a-t-il été possible ? (Sur 89 réunions.)



La planification du travail

Citation du *Guide de bonnes pratiques* :

« L'organisation du travail se construit en équipe et dans l'échange. L'assistant monteur doit pouvoir y participer et son travail doit être concerté et planifié avec le chef monteur, en collaboration avec le directeur de postproduction (ou le représentant de la production). Un planning doit lui être transmis et des points réguliers effectués pour ajustements (projections, réunions...), pendant toute la durée de la postproduction. »

On constate que le travail de l'assistant n'est planifié que dans 55 % des cas. Il l'est « en partie » dans 23 % des cas et « au coup par coup » sur 22 % des projets. Autrement dit, dans 45 % des cas, l'assistant monteur n'a pas de véritable lisibilité sur son emploi du temps à venir.

Sur 61 % des projets audiovisuels, le travail de l'assistant est planifié, notamment sur les séries (78 %) et la fiction unitaire (66 %). Cela est beaucoup moins le cas sur les documentaires audiovisuels, où les assistants interviennent au coup par coup sur 39 % de ces productions.

Bien que nous n'ayons pas un échantillon de projets de cinéma aussi important que l'enquête de 2018 (225 projets en 2018 contre 73 en 2022), nous remarquons une tendance à la hausse dans ce secteur, où le travail de l'assistant est planifié sur 48 % des films de cinéma (contre 31 % en 2018).

Comme le montrait déjà notre enquête de 2018, l'organisation du temps de travail de l'assistant monteur est beaucoup mieux maîtrisée dans le secteur de la fiction audiovisuelle que dans celui du cinéma. Dans l'audiovisuel, les modalités de tournage, les temps de montage et les plannings de production-diffusion étant beaucoup plus serrés, l'efficacité du

Question n° 4.A : vous êtes assistant, votre travail était-il planifié en amont (durée, dates d'intervention) ?

Question n° 4.B : vous êtes monteur, si vous aviez un assistant monteur, son travail était-il planifié en amont (durée, dates d'intervention) ?

	AV doc	AV fict	AV série	AV flux	CINÉ doc	CINÉ fict A1	CINÉ fict A3	CINÉ fict H.A.	AV	CINÉ	TOTAL
Oui	36	66	78	75	22	55	42	50	61	48	55
En partie	25	17	11	0	22	31	50	30	15	33	23
Non, au coup par coup	39	17	11	25	56	14	8	20	24	19	22

travail et la fluidité de la production y est particulièrement recherchée. Les productions ont compris à quel point le travail de l'assistant est déterminant, et sa planification souhaitable.

Bien que les conditions de production ne soient pas tout à fait les mêmes, les productions cinématographiques n'auraient-elles pas tout intérêt à s'en inspirer ?

Il est surprenant de constater que, sur 42 films de cinéma produits en annexe 1, avec un budget a priori suffisant, 6 productions ont organisé le travail de l'assistant « au coup par coup » et 13 « en partie » .

De même, il est important de préciser que parmi les réponses « oui » (travail planifié), plusieurs commentaires libres (ci-dessous) font état de travail planifié, certes, mais sur des durées beaucoup trop courtes par rapport aux besoins du film.

« Présence de l'assistant trop courte, obligation de tout planifier et de limiter les tâches. » (Fiction annexe 1)

« J'ai négocié 4 jours de travail pour l'assistante qui n'en n'avait que 1 de prévu à la base (!) » (Documentaire audiovisuel)

Sur les 217 productions retenues, 32 n'ont pas engagé d'assistant monteur, son travail ayant été effectué soit par un assistant du laboratoire de postproduction, soit par un assistant de la production, soit par le chef monteur lui-même. Cette tendance se constate principalement dans le secteur du documentaire audiovisuel. **Sur 18 % des projets de documentaires audiovisuels de notre échantillon, la synchronisation des rushes a été réalisée par le chef monteur**, ce qui implique une dépense budgétaire et une perte de temps et d'énergie pour le montage lui-même.

L'assistant monteur a effectué la synchronisation des rushes sur 61 % des 217 projets de notre échantillon. Mais si l'on considère seulement les 185 productions ayant engagé un assistant monteur à un moment ou à un autre, nous constatons que ce travail a été fait par l'assistant sur 71 % des projets. Malgré l'embauche d'un assistant, la synchronisation des rushes est donc confiée à quelqu'un d'autre dans près de 30 % des cas !

Question n° 4.C : si vous n'aviez pas d'assistant monteur, y-avait-il un... :

	AV doc	AV fict	AV série	AV flux	CINÉ doc	CINÉ fict A1	CINÉ fict A3	CINÉ fict H.A.	AV	CINÉ	TOTAL
assistant du labo.	32	50	100	0	50	100	0	0	32	50	34,5
assistant de la production.	45	50	0	67	0	0	100	0	46,5	25	43,5
Autre	23	0	0	33	50	0	0	0	21,5	25	22

On remarque que ce travail est pris en charge par les laboratoires de postproduction **sur 20 % des projets** de manière plus ou moins équivalente dans l'audiovisuel et le cinéma.

Si l'on observe les trois secteurs les plus représentatifs de notre échantillon : **le taux est de 74,5 % sur les séries audiovisuelles**, secteur où l'efficacité et la rentabilité sont recherchées ; **de 44 % sur les documentaires audiovisuels**, secteur où notre enquête montre également que le travail de l'assistant est peu planifié. Sur les films de fiction cinéma, en comparaison de l'enquête de 2018 et bien que l'échantillon ne soit pas de même importance (146 projets en 2018 contre 66 en 2022), on constate que **65 % des assistants monteurs font la synchronisation des rushes** (contre 72 % en 2018) et que les laboratoires de postproduction se chargent de cette tâche sur 27 % des projets (contre 18 % en 2018).

Ces données dessinent ainsi **une tendance à la baisse**, allant à l'inverse des observations argumentées des professionnels du secteur dans le Guide (§ 2.1, p. 6-7) : « absence d'économie notable », « travail incomplet », « perte de lien avec le plateau et la production pendant le tournage »...

Question n° 5 : par qui la synchronisation des rushes a été faite ?

	AV doc	AV fict	AV série	AV flux	CINÉ doc	CINÉ fict A1	CINÉ fict A3	CINÉ fict H.A.	AV	CINÉ	TOTAL
Par l'assistant monteur	44	65	74,5	57	73	65	54	80	58	66	61
Par l'assistant du labo.	17	25	19	0	9	28	31	20	18	25	20
Par l'assistant de la prod.	7	10	0	29	0	2,5	8	0	6,5	3	5
Par le chef monteur	18	0	0	14	9	0	0	0	9	1	6,5
Autre	14	0	6,5	0	9	4,5	7	0	8,5	5	7,5

Durée du travail

La durée de travail prévue pour l'assistant a été respectée sur 56 % des productions retenues pour cette question (183), mais elle a été plus longue sur 40 % des projets. C'est une proportion importante, qui montre une tendance à sous-estimer le travail à accomplir — comme en attestent certains commentaires libres ci-dessous — avec comme conséquence probable une pression sur le rythme et une culpabilisation des assistants.

« *Bien qu'insuffisante, pas de rajout.* » (Fiction annexe 1)

« *Plus longue car beaucoup de travail de VFX et de recherches sonores.* » (Fiction annexe 3)

« *Il y a toujours des finitions, des exports à faire que ne prévoit pas en amont la production.* » (Série audiovisuelle)

« *Ça dépasse toujours vu que les temps sont raccourcis pour des questions de budget et non de travail estimé.* » (Fiction annexe 1)

« *Il a fallu que je termine ce qui n'avait pu être fait, parce que la production n'envisageait pas d'ajouter des jours à l'assistant.* » (Chef monteur, documentaire audiovisuel)

On constate que la durée de travail prévue pour l'assistant a été prolongée principalement sur les documentaires audiovisuels et les séries audiovisuelles.

Question n° 6 : sur vos deux derniers projets, est-ce que la durée de travail prévue pour l'assistant a été respectée ?

	AV doc	AV fict	AV série	AV flux	CINÉ doc	CINÉ fict A1	CINÉ fict A3	CINÉ fict H.A.	AV	CINÉ	TOTAL
Oui	41	67	54,5	75	62,5	64	36,5	80	52	62	56
Plus courte	0	5	2	0	0	7	9	10	2	7	4
Plus longue	59	28	43,5	25	37,5	29	54,5	10	46	31	40

Majoration des journées isolées

Citation du *Guide de bonnes pratiques* :

« Les journées isolées ou les périodes de travail de moins de cinq jours consécutifs, doivent être payées au tarif journalier majoré, et non regroupées en semaines fictives. »

En effet, conformément aux conventions collectives du cinéma (art.II.34) et de l'audiovisuel (art.IV.2.1), le salaire est dans ce cas majoré de 25 % « pour prendre en compte l'accroissement de précarité qui en résulte » (C.C.A. art.IV.2.1).

Les assistants et chefs monteurs de 142 projets de notre échantillon ont déclaré avoir travaillé des journées isolées. La majoration de salaire a été appliquée pour seulement 15 % d'entre eux.

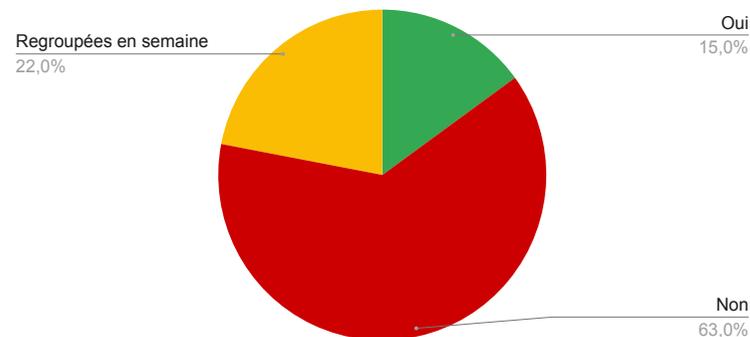
Ce non-respect du droit des salariés concerne autant les assistants que les chefs monteurs. De plus, sur 22 % des projets, ces journées isolées ont été déclarées regroupées en semaines complètes ce qui suppose l'établissement de contrats antidatés. Cette pratique est totalement illégale.

On constate que 60 % des répondants ne connaissaient pas ce droit, de manière équivalente, qu'ils soient assistants ou chefs monteurs.

(Cf. témoignages en annexe et [article sur le site des Monteurs associés.](#))

Question n° 7.A : est-ce que vos journées isolées ont fait l'objet d'une majoration de salaire ?

	AV doc	AV fict	AV série	AV flux	CINÉ doc	CINÉ fict A1	CINÉ fict A3	CINÉ fict H.A.	AV	CINÉ	TOTAL
Oui	19,5	13	12,5	0	0	12	11	14,5	16	11	14
Oui, à ma demande	0	0	4	0	0	0	0	14,5	1	2	1
Non	63	53,5	67	100	33	61	89	57	64	62	63
Non, regroupées en semaine	17,5	33,5	16,5	0	67	27	0	14	19	25	22
Pas de journées isolées	29	25	49	71,5	45,5	23	31	30	37	28,5	



Question n° 7.B : étiez-vous au courant de cette réglementation ?

	Oui	Non
Assistant	37	63
Monteur	43	57
Stagiaire	50	50
TOTAL	40,5	59,5

Conclusion

- **Aucune réunion de concertation n'est organisée par les productions sur 50 % des projets de notre échantillon.**

Comment mettre en œuvre une collaboration professionnelle et humaine efficace sans concertation ? Et sans elle, comment répondre de manière cohérente aux impératifs budgétaires, techniques et artistiques des projets, et éviter la remise en question de l'organisation du travail en post-production une fois celle-ci en cours ?

- **Le travail de l'assistant monteur n'est véritablement planifié que sur 55 % des projets.**

Dans 45 % des cas, l'assistant monteur n'a donc pas de réelle visibilité sur son emploi du temps, alors qu'on attend bien souvent de lui qu'il se tienne à la disposition de la production. Il est appelé « au coup par coup » sur près d'un quart des projets.

L'absence de planification de ses interventions le plonge dans une situation d'incertitude qui aggrave sa précarité (attention aux risques psychosociaux). De plus, il travaille très souvent sans être couvert par un contrat, qui sera établi a posteriori par la production...

Par ailleurs, soulignons que notre questionnaire ne posait pas la question de la durée du travail de l'assistant pendant le montage. Aucune donnée ou tendance ne peut être déduite sur ce point, également fondamental et développé dans le *Guide de bonnes pratiques*.

- **La durée prévue du travail de l'assistant doit être rallongée dans 40 % des cas (42 % en 2018). C'est une proportion importante, qui montre combien cette durée est souvent sous évaluée.**

Notons que nous ne prenons pas en compte ici le fait que, dans de nombreux cas, le chef monteur effectue lui-même une partie du travail dévolu à son assistant, que ce soit pendant le montage (lorsque son assistant n'est que partiellement présent) ou à la toute fin du montage (si l'assistant n'est plus là). On peut donc supposer que la durée de travail de l'as-

sistant aurait gagné à être prolongée sur une bonne partie des projets où elle ne l'a pas été (56 % de notre échantillon) .

- **L'obtention d'un contrat dans les deux jours suivant l'embauche et la majoration des journées isolées sont insuffisamment respectés. Rappelons que l'employeur est juridiquement responsable de l'application du droit du travail et des conventions collectives.**

La majoration des journées isolées étant un droit trop peu connu par les techniciens de notre branche, les Monteurs associés ont publié [un article](#) à ce sujet pour en informer ses adhérents et les professionnels concernés.

Pour conclure, on constate peu d'évolution depuis 2018 en ce qui concerne la concertation, l'organisation et le droit du travail de l'assistant monteur. On notera que la plupart des points soulevés ici s'inscrivent dans la continuité du *Livre blanc de la post-production* (2019), qui avait été largement diffusé. Les constats faits dans l'introduction du Guide de bonnes pratiques sont toujours d'actualité, et on peut encore écrire que « *le métier d'assistant monteur s'est ainsi dégradé d'une telle façon qu'on peut parler de précarisation, voire de souffrance au travail* ». Il reste beaucoup de chemin à faire, chemin qui ne pourra être fait qu'avec l'implication de tous : producteurs, directeurs de production, de postproduction, réalisateurs et chefs monteurs, dans l'intérêt de tous et de la qualité des films.

Témoignages

Le questionnaire comprenait des espaces d'expression libre dans lesquels les répondants pouvaient déposer un commentaire suivant les questions posées.

Nous restituons ici ces réponses de manière organisée, celles-ci apportant un éclairage complémentaire, humain et plus précis, sur les conditions de travail des assistants monteurs.

L'organisation de ces témoignages par secteur d'activité et catégorie de films permet ainsi d'approfondir et de rendre plus sensibles les problématiques soulevées.

Après certains commentaires nous avons ajouté de manière non systématique certaines caractéristiques du projet, correspondant aux réponses du questionnaire (s'il y a eu une réunion de concertation ou pas, etc.).

Majoration des journées isolées

Ce droit n'est pas appliqué sur 85 % des projets de notre échantillon. Sur 22 % d'entre eux, les productions regroupent les journées isolées en semaines, supposant alors l'élaboration d'un contrat anti-daté, c'est-à-dire établi une fois le travail effectué, ce qui est aussi illégal.

« Je l'ai demandé sur le long métrage et elle m'a été refusée pour un motif de droit. La production m'a expliqué ne pas être tenue à l'appliquer car mon contrat de travail était long et les journées n'étaient ainsi pas isolées. »

Assistant monteur, cinéma fiction annexe 1 • En revanche, ses journées isolées de travail ont été regroupées et déclarées en semaines, ce qui suppose un contrat anti-daté.

« L'administratrice de production m'a soutenu qu'elle n'était pas obligée d'appliquer la majoration pour les journées isolées. »

Assistant monteur, cinéma fiction annexe 1

« Mais les producteurs demandent à chaque fois à grouper. Il faudrait certainement arrêter d'accepter. Moi le premier. »

Chef monteur, cinéma fiction annexe 3

« Il est toujours mieux vu de regrouper en semaines. Ici la production n'a rien voulu entendre, sauf lorsqu'il n'y avait pas le choix, car je déclarais d'autres dates sur d'autres projets. »

Assistant monteur, cinéma fiction annexe 1

« Pour faire appliquer cette réglementation, nous devons le préciser avant le début de chaque projet avec la production. »

Chef monteur, cinéma fiction annexe 1

« [L'assistant] n'a pas eu de majoration pour les périodes inférieures à 4 jours consécutifs et j'avoue que je n'ai pas pensé à la demander. Ceci étant, je suis à peu près sûr que je ne l'aurais pas obtenue (annexe 1 mais budget très serré). »

Chef monteur, cinéma fiction annexe 1

« Je le sais depuis peu. »

Chef monteur, cinéma fiction annexe 1 • La majoration de salaire sur les journées isolées a été appliquée sur ce projet.

« Je ne connaissais pas cette réglementation donc je ne sais pas ce qu'il en est. Je vais vérifier mes fiches de paye. »

Chef monteur, cinéma documentaire

En fiction cinéma

De bonnes pratiques...

« L'assistant était présent pendant tout le montage. Le travail de synchronisation des rushes concerne le montage, par conséquent doit rester dans l'équipe de montage (imaginez la réaction du directeur de la photo si on demande à l'assistant de la production de s'occuper des cartes de rushes numériques ou des magasins 16 ou 35 mm). Le temps de montage a été revu, donc cela concernait aussi la durée de travail de l'assistant. »

Chef monteur, fiction annexe 1

« J'étais sur la durée du montage, et ensuite pour les exports, au moins jusqu'au début du mixage. »

Assistant monteur, fiction annexe 1

« Mon assistant a été avec moi de nombreuses semaines (8-9 sur une durée de montage de 11) mais la synchro et les dailies étaient faites sur place (pays étranger). Cela a dégagé du temps à mon assistant pour faire du prémontage et des maquettes VFX. Vu que son travail sur les maquettes VFX était bien, la production a proposé de l'embaucher pour truquer certains plans pour le film final. L'assistant a été aussi revalorisé en termes de salaire. »

Chef monteur fiction, annexe 3 • Une réunion de concertation a été organisée par la production. Le temps de travail de l'assistant a été planifié, mais plus long que prévu.

... mais aussi des conditions imposées

« Synchro labo obligatoire et package postproduction non négociable. »

Assistant monteur, fiction annexe 1 • Pas de réunion de concertation sur ce projet. Le travail n'a pas été planifié (au coup par coup).

« On m'indique le nombre de semaines au total, on me demande de partir pendant un nombre de semaines qui sont à décider par le monteur. »

Assistant monteur, fiction annexe 1 • Pas de réunion de concertation sur ce projet. Le travail a été planifié partiellement.

« Présence de l'assistant trop courte, obligation de tout planifier et de limiter les tâches. La synchro étant faite par le labo, l'assistant venait à mi-temps la vérifier et l'ajuster, avant de ranger les rushes. Bien qu'insuffisante, la durée prévue de son travail n'a pas fait l'objet de rajout. »

Chef monteur, fiction annexe 1 • Pas de réunion de concertation sur ce projet.

« [Malgré une réunion de concertation] pas de réel dialogue mais plutôt des conditions imposées avec une légère marge de manœuvre. »

Chef monteur, fiction annexe 3

« La production m'a proposé d'avoir 2 stagiaires à la place d'un assistant (la production était obligée d'en avoir pour des raisons de financement de la région Ile-de-France). J'étais hyper mal à l'aise avec cette proposition et je l'ai communiqué à plusieurs reprises à la production. J'ai réussi après une longue négociation à avoir un assistant au moins pour 3 semaines, aidé par un stagiaire. J'essaierai d'avoir un assistant aussi pour la finalisation. »

Chef monteur, fiction annexe 3 • Pas de réunion de concertation sur ce projet.

« J'ai pu obtenir seulement 2 jours avec mon assistant pour l'organisation sur mesure du projet Avid. Le reste a été sous-traité à un laboratoire et j'étais peu content du travail effectué. »

Chef monteur, fiction hors annexe • Pas de réunion de concertation sur ce projet, malgré la demande du montage.

Une planification insuffisante

« Il y a eu un planning pour la synchro et les sorties, mais pour le reste (travail sur le son, sous-titres, autres...), j'intervenais jour par jour. »

Assistant monteur, fiction annexe 1 • Une réunion de concertation a été organisée par la production. La majoration de salaire sur les journées isolées n'a pas été appliquée.

« Quand il faut faire la synchro du tournage, j'ai une idée des dates. Pendant et en fin de montage, les dates ne sont pas forcément fixes. J'avais

une idée du planning pour le film, mais on ne m'a pas donné de durée de travail. »

Assistant monteur, fiction annexe 1

« Un planning de postproduction a été donné mais n'était pas très cohérent pour les semaines de sorties, et pour la partie suivi de montage. On me laissait libre de placer 9 semaines selon les besoins de la monteuse. Le planning de postproduction son étant inchangeable et le montage nécessitant plus de semaine il m'a fallu revenir plusieurs fois pour refaire des exports pour de nouvelles confo son. »

Assistant monteur, fiction annexe 1 • Pas de réunion de concertation sur ce projet.

« Plusieurs semaines planifiées au début, puis périodes de travail plus courtes et aléatoires, planifiées en général au moins une semaine à l'avance. »

Chef monteur, fiction annexe 3 • La synchronisation des rushes a été effectuée par l'assistant monteur. La durée de travail a été plus longue que prévu.

« Première session de montage en annexe 3 et deuxième (la plus longue...) hors annexe¹. Planification pour la synchro et les sorties de fin de montage et non pour le travail pendant le montage. »

Chef monteur, fiction hors annexe • Une réunion de concertation a été organisée à la demande du montage.

Disponibilité (non planifiée) ou astreinte (sans salaire) ?

« En cours de montage, mon assistant est intervenu à la demande en fonction de ses disponibilités. »

Chef monteur, fiction annexe 1 • Une réunion de concertation a été organisée par la production. La majoration de salaire sur les journées isolées a été appliquée.

« Nombres de semaines définies, mais la postproduction a été très étalée donc il y a eu beaucoup de semaines où ma présence était à la demande. »

Assistant monteur, fiction annexe 1 • Une réunion de concertation a été organisée par la production. La majoration de salaire sur les journées isolées n'a pas été appliquée, celles-ci ayant été regroupées en semaines.

« Le travail a été prévu sur 3 mois, ensuite je devais être en disponibilité. »

Assistant monteur, fiction annexe 1

« 2 jours par semaines prévus pour un long métrage mais pas de dates fixées, ce qui laisse une souplesse si je travaillais sur d'autres projets, ce qui finalement était mal apprécié des producteurs. »

Assistant monteur, fiction annexe 1

« Le nombre de semaines d'assistantat prévu était insuffisant selon le monteur et moi, et nous avons obtenu une semaine supplémentaire d'assistantat lors de la réunion [organisée à la demande du montage]. Il y avait 10 semaines planifiées, étalées sur une période de 4 mois. Lors de la réunion, la directrice de postproduction m'a dit que ces semaines pouvaient être décalées au dernier moment et au gré des besoins. Je lui ai expliqué que je ne me bloquerais pas 4 mois pour 10 semaines de travail, et que pendant ces semaines de trous, je ne serai pas dispo car j'allais m'engager sur d'autres projets. Cela a été entendu et elle a donc engagé d'autres assistants lorsqu'il y avait des besoins au coup par coup, sur les périodes où je n'étais pas prévue initialement. »

Assistant monteur, fiction annexe 1 • Au final, la durée du travail de l'assistant a été plus longue que prévue de 3 semaines.

Une durée sous-évaluée

« Ça dépasse toujours vu que les temps sont raccourcis pour des questions de budget et non de travail estimé. »

Assistant monteur, fiction annexe 1

¹ Ce changement de niveau de salaire n'est possible que si le projet est hors annexe dès la première session de montage et si la deuxième session fait l'objet d'un nouveau contrat.

« [Planification du travail] *Au début oui, puis au bout d'un certain temps, plus du tout. Postproduction d'un an (au lieu de 4 mois).* »

Assistant monteur, fiction annexe 1 • Néanmoins, la majoration de salaire sur les journées isolées a été appliquée.

« *Actuellement en pause, le temps de montage ayant explosé, le temps d'assistanat devrait suivre. Se pose alors la question de la disponibilité.* »

Assistant monteur, fiction annexe 1 • Pas de réunion de concertation sur ce projet. Le travail n'a pas été planifié (au coup par coup). La majoration de salaire sur les journées isolées n'a pas été appliquée, celles-ci ayant été regroupées en semaines.

« *Le montage s'est étendu, donc l'assistanat aussi.* »

Chef monteur fiction, hors annexe • Malgré une réunion de concertation, le travail n'a pas été planifié (au coup par coup) et la majoration de salaire sur les journées isolées n'a pas été appliquée, celles-ci ayant été regroupées en semaines.

« *Durée plus longue car beaucoup de travail de VFX et de recherches sonores.* »

Chef monteur, fiction annexe 3 • La réunion de concertation a été organisée à la demande du montage.

La synchro sans assistant

« *On a travaillé avec un D.I.T. qui dit faire la synchro et préparer les bins. Il a fallu refaire la synchro, souvent dans un temps minimum, destiné à d'autres tâches. Impossible de faire entendre à la production une quelconque nécessité d'avoir davantage de temps — dû aux mauvaises synchro et préparation de bins à refaire ni de faire comprendre l'intérêt d'une équipe montage en continue.* »

Assistant monteur, fiction annexe 1

« [Pas d'assistant monteur.] *Gros problèmes techniques de synchronisation au départ qui ont amené à une conformation pour l'étalonnage et le mixage longue et douloureuse.* »

Chef monteur, fiction annexe 3 • Pas de réunion de concertation sur ce projet. La synchronisation des rushes a été effectuée par un assistant de la production.

« *Nous nous sommes organisées pour engager une stagiaire, afin de synchroniser les rushes et garder du temps d'assistanat.* »

Chef monteur, fiction annexe 1

En fiction audiovisuelle

Une assistance au montage trop au coup par coup

« *Planification pour la synchro et les sorties, mais j'intervenais jour par jour pour le reste (travail sur le son, sous-titres, autres...).* »

Assistant monteur • Pas de réunion de concertation. La majoration de salaire sur les journées isolées n'a pas été appliquée, celles-ci ayant été regroupées en semaines.

« *Certaines dates étaient définies et du coup par coup quand le besoin se faisait ressentir. Tout ça à cause de budget restreint.* »

Assistant monteur • Pas de réunion de concertation. La durée plus longue que prévue.

« *Changement de plein temps vers mi-temps pour les premières semaines du projet car finalement la synchro était faite par un labo sur place. Un peu plus long que prévu sur la fin (sorties, VFX, etc).* »

Assistant monteur • Pas de réunion de concertation. Le travail a été planifié, mais la durée plus courte que prévue.

Une durée de travail sous-évaluée

« *Du temps a été ajouté. J'ai fait plusieurs semaines en plus, à la demande du monteur et de la réalisatrice.* »

Assistant monteur • Une réunion de concertation a été organisée par la production. Le travail a été planifié. Sa durée a été plus longue que prévue.

« [Durée plus longue que prévue] *5 jours de travail de plus.* »

Assistant monteur • Pas de réunion de concertation. Le travail n'a pas été planifié (au coup par coup).

« [Durée plus longue que prévue] *Pour le montage, le travail a été prolongé de 2 mois.* »

Assistant monteur • Pas de réunion de concertation. Le travail n'a pas été planifié (au coup par coup).

En série

Une concertation qui ajuste l'organisation

« *L'évaluation du temps de montage revue suite à cette réunion [organisée à la demande du montage]. L'assistant était présent pendant tout le montage. Le temps de montage a été revu, donc cela concernait aussi la durée de travail de l'assistant.* »

Chef monteur

« [Synchronisation des rushes par un] *DIT sur le tournage mais avec une vraie concertation quant à l'organisation du projet.* »

Chef monteur

« *J'étais sur des projets avec un budget conséquent. Le dialogue était possible, des changements de planning, de renforts, ont pu être faits mais les dialogues sont parfois longs avec la production.* »

Assistant monteur

Ou une organisation contrainte

« [Planification] *prévue pour la synchro en alternance avec le labo (ce que je n'ai absolument pas validé mais qui a été in-négociable voir source de conflits). Pour la gestion pendant le montage, c'est à ma demande qu'a été mis en place une présence au coup par coup en fonction des besoins (exports, gestion des VFX, etc.).* »

Assistant monteur

Un travail après montage souvent sous-évalué

« *J'avais les dates de début et de fin (pas question de déborder), mais je savais une semaine avant quels jours j'irai travailler ou pas.* »

Assistant monteur

« *Les dates et durées sont toujours présentes, mais nous savons souvent qu'il y a possiblement plusieurs semaines à faire après la fin du montage (décalage des cuts des épisodes, finitions, intégrations VFX, divers exports...) que ne prévoient pas en amont la production.* »

Assistant monteur

« *Au début et au milieu de la postproduction le planning qu'on me donne est respecté. Souvent à la toute fin, il y a des journées plus dispersées.* »

Chef monteur

« *C'était une série et il y a eu plus de VFX que prévu, cela a pris beaucoup plus de temps. Et il y a eu encore beaucoup de retouches montage donc j'ai eu du travail plus longtemps.* »

Assistant monteur • Pas de réunion de concertation sur ce projet.

« [Durée plus longue que prévue] *2 semaines de plus pour moi, et j'ai obtenu un renfort pendant environ 6 semaines.* »

Assistant monteur • Pas de réunion de concertation sur ce projet.

« [Durée plus longue que prévue] *dépassement de plusieurs semaines mais moins d'un mois.* »

Assistant monteur

En flux audiovisuel - Alerte !

« Assistanat en flux = pression pour remplir des objectifs qui s'accumulent dans la journée, si nous sommes 2 c'est plus simple, si seule 1 personne a été embauchée parce qu'ils n'ont trouvé personne d'autre, il faut abattre seul le travail de 2 personnes, avec pression pour ne pas faire des heures supplémentaires. »

Assistant monteur

En documentaire audiovisuel - Alerte !

Une méconnaissance des workflows et un manque de concertation

« En fait de réunion ? Plutôt des échanges de mails... je constate que la présence d'un monteur et la notion de réflexion sur le workflow ne sont plus du tout des réflexes pour les productions depuis longtemps. [Travail de l'assistant] réduit au minimum: ingest des rushes et synchro. »

Chef monteur

« Vous connaissez la vérité : au bout d'un moment, on veut juste faire nos heures et on accepte toutes les conditions les plus précaires, car la balle est dans leur camp, pas dans le nôtre et ils ne nous respectent pas, car ils ne savent pas à quoi on sert. »

Assistant monteur

« Le directeur de postproduction était un stagiaire qui n'avait aucune idée de ce qu'il fallait faire donc des missions qui devaient prendre quelques heures se finissaient au milieu de la nuit, puis on revenait le lendemain. Par ex. : un jour je devais faire les exports pour l'étalonnage, en appelant la boîte où se déroulait l'étalo j'apprend qu'aucune confo n'a été programmée et je me retrouve donc à la faire une nuit quelque jour plus tard, car en plus le directeur de postproduction ne sait pas où sont les rushes en France et il ne sait tout simplement pas ce qu'est une confo. »

Assistant monteur

« Un dialogue à bien eu lieu, à ma demande, mais les décisions (choix de l'assistant, durée de son intervention...) ont été unilatérales sans information au montage. [Durée plus longue que prévue.] Des problèmes de synchro ont nécessité plusieurs interventions de l'assistant. »

Chef monteur

« Il n'était pas question au vue du budget d'avoir la présence d'un-e assistant-e hors tâches de synchro et de préparation du projet et les dites tâches avaient été effectuées par la chargée de postproduction maison, avant même l'arrivée du monteur sur le projet. »

Chef monteur

« L'intervention de l'assistant n'était planifiée que pour son démarrage (préparation des rushes et du projet). »

Chef monteur • Pas de réunion de concertation sur ce projet.

« L'assistante n'avait que 1 jour de prévu à la base (!) Il y a eu de la re-synchro à faire et pour les sorties il n'y avait aucun jour prévu. J'ai donc négocié, au final, une journée en plus pour la re-synchro et 3 jours pour les sorties. »

Chef monteur • Pas de réunion de concertation sur ce projet.

« Il a été convenu que la durée d'intervention de l'assistante pouvait être un peu plus étendue mais sans fixer la durée exacte. [Durée plus longue] d'une semaine. »

Chef monteur

« Il n'y avait pas d'assistant monteur prévu en amont. Le travail était effectué par le prestataire de service. Mais j'ai demandé un assistant à un moment et j'ai obtenu une présence. »

Chef monteur • Pas de réunion de concertation, malgré la demande du montage.

« Pas d'assistant prévu au début du projet. Le poste a été demandé par la monteuse, cela a été entendu à la moitié du projet. Et le projet avait du retard à la fin, donc des dates ont été ajoutées en plus. »

Assistant monteur

« Le nombre de jours de travail de l'assistant a été à peu près respecté, mais quel que soit l'aboutissement de son travail : qu'il s'agisse de synchro ou d'exports, il a fallu que je termine ce qui n'avait pu être fait, parce que la production n'envisageait pas d'ajouter des jours à l'assistant. »

Chef monteur

« Film produit mais économie précaire, j'étais ma propre assistante. »

Chef monteur • Une réunion de concertation a été organisée par la production.

Un travail au coup par coup quasi généralisé

« Il a fallu trouver une assistante au débotté pour la synchro ! »

Chef monteur • Pas de réunion de concertation sur ce projet.

« Planifié en dernière minute, avec les dispos que j'avais. J'ai été remplacé ensuite et je sais que les assistants embauchés après l'ont été très tardivement et sans information de durée précise. »

Assistant monteur

« Dates et durée prévues une semaine avant le montage pour l'ingest et la synchro. Mais ensuite, au fur et à mesure de l'avancée du montage, des pages isolées sont ajoutées au coup par coup, avec des appels la veille pour le lendemain. »

Assistant monteur

« La durée du travail de l'assistant a été respectée mais le planning a été décidé au fur et à mesure. »

Chef monteur

« Planifié en partie pour le démarrage puis au coup par coup. [Durée plus longue que prévue.] Temps plus long pour la phase de conformation. »

Assistant monteur • Pas de réunion de concertation sur ce projet.

« J'ai travaillé 2 semaines, mais ai été payé 3 jours, car le projet étant sans grand budget. La production cherchait une assistante en stage. J'ai donc négocié pour me faire payer en tant qu'assistante, afin de cumuler des heures, ce qui revenait à être payée seulement pour 3 jours. En géné-

ral, les boîtes de postproduction embauchent les assistants monteurs non conformément à la convention collective : travail d'assistant monteur mais payé comme assistant monteur adjoint 100 € bruts par jour sans ticket resto pour 8 heures de travail. »

Assistant monteur

« Heures supplémentaires annoncées comme payées, alors que non. »

Assistant monteur

« Il n'y a pas eu de réunion tous ensemble mais un planning a été échangé. [La durée a été plus longue que prévue et] il a fallu argumenter. Je m'attache à défendre toutes les heures effectuées par l'assistante depuis chez elle. Lorsqu'elle n'est pas dispo, un assistant labo prend le relais. »

Chef monteur

En cinéma documentaire

« En tant que nouvel arrivant dans ce secteur, il est difficile de faire entendre sa voix face à certaines productions. »

Stagiaire (faisant le travail d'un assistant)

« J'ai fait plusieurs sessions, dont les dates ont été définies un peu petit à petit, mais c'était surtout lié à des contraintes de tournage. Et je ne sais pas quand je vais faire les sorties, parce que le temps de montage exact n'est pas certain encore. »

Assistant monteur • Une réunion de concertation a été organisée par la production.

« J'étais seule à tout gérer. La synchro avait été faite par un assistant monteur mais tout le reste a été effectué par moi. »

Chef monteur